



Martine Schoeppner
Vice-présidente

Compte rendu de la réunion consacrée au Marché Solution de vote par Internet et module de gestion des résultats.

La réunion s'est tenue au MAEDI lundi 14 décembre 2015.

Un point est d'abord fait sur les questions posées. Cout ; transparence, ergonomie et fiabilité du système.

L'appel d'offre a été lancé il y a deux semaines avec un cahier des charges précis

Objectifs :

Ils sont multiples et l'un des principaux est de pouvoir être activé à tout moment (cas d'élection partielle, de dissolution de l'Assemblée nationale...) ce n'était pas le cas du système actuel qui demandait 3 ou 4 mois de mise en place.

Il doit être accessible depuis tout ordinateur et le système doit assurer la remontée et la consolidation des résultats.

L'ergonomie est également mise en avant pour offrir plus de possibilités aux candidats mais aussi un accès plus facile pour les électeurs et bien entendu une gestion plus efficace à l'administration.

L'exigence de sécurité (CNIL et ANSSI) reste primordiale puisqu'il faut pouvoir défendre le cas échéant devant le juge.

Enfin une assistance- utilisateur simplifiée doit être mise en place.

Le marché est de 4 ans

Cahier des charges

La solution doit également avoir un périmètre élargi. En effet lors des derniers scrutins tous les résultats et les PV produits par les postes devaient être repris par le personnel. Il est donc demandé d'inclure la partie « à l'urne » et la gestion des résultats.

La réflexion d'élargir la possibilité de vote internet à la présidentielle a été posée. Elle n'est pas dans le périmètre actuel car se heurte encore à de nombreux obstacles mais la réflexion existe.

Le nouveau marché :

Les démarches

1. Identifiants-authentifiants

Tirant les leçons des scrutins passés différentes solutions sont examinées pour l'envoi des instruments secret permettant l'identification et la connexion (identifiant – authentifiant. La CNIL y est très attentive.

Le système ayant montré ses limites, un recours à *France Connect* est envisagé. L'administration pourrait ainsi certifier l'identité et cela éviterait le transfert d'autres identifiants mais nombre d'électeur ne seraient pas dans le système. D'autre part la grande variation de ceux-ci (200 000 radiations et autant d'inscriptions chaque année posent des limites)

Le nouveau registre unique en ligne qui doit être mis en place permettrait une meilleure couverture également plus étendue.

Les délais de réception optimisés ; capacité d'évolutivité du prestataire, système de récupération efficace et possibilité de vérifier à tout moment ses coordonnées

2. Assistance

Elle doit être simple et efficace

Un seul numéro sans surtaxe.

Les identifiant et authentifiant devront pouvoir être récupérés tous les deux.

Système d'accusé de réception et réponse sous 24 h voire sous 2h les deux derniers jours

3. Guichet unique

Il comprendra trois espaces électeurs , candidats et administration.

Dans l'espace électeur : infos ; consultations circulaires ; récupération instruments d'identification ; VOTE, téléchargement preuve de vote ; consultation résultats)

Espace candidat : enregistrement candidature ; intégration du matériel ; Visualisation et validation des infos affichées par le portail de vote ; Consultation résultats

Espace administration : Gestion des candidatures, Gestion des résultats ; gestion des listes d'émargement

Cette partie est très importante et permettra des vérifications tant par le candidat que l'administration. Le candidat pourra ainsi remplir lui-même la ligne du nom de sa liste, une interface permettra de demander des corrections.

Elle permettra de répondre à deux de mes questions : vérification de la conformité des bulletins de vote électronique et papier ou encore de maîtriser le texte de la seconde ligne du titre de liste (soutien, définition).

Interaction entre le candidat, le MINI et le MAEDI et le titulaire précise pour la déclaration de candidature et l'intégration du matériel de vote

4. Gestion des listes d'émargements.

Elle permettra une meilleure transposition de celles-ci ainsi qu'une limitation des modifications manuelles par les postes. La solution proposée devra permettre une

saisie à la fois des résultats de vote à l'urne et du vote internet avec un mécanisme de calcul permettant d'obtenir les résultats plus tôt.

5. Module de gestion des résultats.

Saisie des résultats, consolidation et utilisation pour toutes les élections à scrutin direct organisés par la DFAE

6. Sécurité

La CNIL et l'ANSSI sont très impliquées. Il y aura également un expert indépendant.
3 critères de sécurité : disponibilité, confidentialité et intégrité.

7. Calendrier

Le choix du prestataire devrait intervenir fin avril. Suivra la mise en place de mai à octobre avec ensuite un test grandeur nature prévu en octobre-novembre et parallèlement l'audit de la solution qui devrait aboutir à l'homologation en janvier 2017

Cordialement,
Martine Schoeppner